ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	**Commune de VEULES LES ROSES** (Département de la Seine-Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2022 sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AB n°321, 322, 323 et AD n°134 et 135 d'une contenance totale de 11 737 m² sises Le Bourg sur la commune de VEULES LES ROSES.
POS/PLU :	Zone UG constructible dans une zone d'urbanisme moyen
PROJET :	Acquisition du site « le vieux château ». Les activités potentielles sur cette emprise patrimoniale seront de plusieurs ordres : rénovation et création de logement dans un but locatif annuel, éventuelle reprise dans un format à définir des activités liées à l'accueil d'enfants sur le site, étude de la mise en œuvre d'une maison du territoire, accueil d'activités liées à l'économie locale. L'EPF accompagne en parallèle la collectivité par la réalisation d'une étude flash afin d'étudier la faisabilité technique et économique de la reconversion du bâtiment du vieux château.
CODIR :	**19 septembre 2022 – Avis favorable**
PROPRIÉTAIRE :	Congrégation de la Compagnie des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis des domaines du 02/03/2022
IMPUTATION :	**Compte n°924731 – 76 – VEULES LES ROSES « SITE DU VIEUX CHATEAU »** **Enveloppe projet : 474 705 €**

La présente décision emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

P/O Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 15-05-2023.

Jean Baptiste Bisson

✓ Certified by yousign

Pour les Affaires Régionales

Philippe LEFAITRE

26 MAI 2023